



Ordonnance de télécom CRTC 2012-50

Version PDF

Ottawa, le 25 janvier 2012

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	424 (Aliant Telecom)	le 8 décembre 2011

Secrétaire général